

Le Ciné Caméra Club de Cannes

organise

Le 1^{er} concours de Vidéos et de diaporamas Amateurs du Pays de Lérins.

Règlement du Concours

1. La participation au 1^{er} concours de vidéos et diaporamas est ouverte aux membres des clubs de vidéos et de photos amateurs du Pays de Lérins et environs.

2. Les œuvres présentées n'excéderont pas 12 minutes, générique inclus dans chacune des catégories suivantes : fiction, documentaire, voyage, animation ,film minute en vidéo ou diaporama. Les textes doivent être dits en français ou bien sous-titrés en français. Le choix des sujets est libre. Toutefois, ne seront pas acceptées les œuvres à caractère raciste, indécent ou politique. Chaque auteur ne pourra présenter qu'une seule œuvre par catégories.

3. Les œuvres présentées doivent être libres de tous droits artistiques (musique, images....). Le réalisateur s'engage à garantir aux organisateurs qu'aucune action ne sera prise à leur encontre par d'éventuels ayants droit.

4. L'inscription est gratuite. Un bulletin d'inscription, devra accompagner chaque œuvre présentée et parvenir au Club organisateur avant le 15 septembre 2017.

5. Les vidéos et diaporamas seront projetés exclusivement avec le matériel du Club. Ils devront nous parvenir sous forme de fichiers numériques sur clé USB ou par internet via We transfer par exemple. Seuls les formats que nous pourrons lire seront acceptés. L'inscription est gratuite.

6. Un jury, composé de 3 membres extérieurs au club sera chargé du classement des réalisations proposées dans les catégories fiction, documentaire, voyage, animation et film minute. Il attribuera un prix pour chacune des catégories : vidéo ou diaporama. La remise des prix aura lieu lors d'une séance spéciale, ainsi que la projection des meilleures productions sélectionnées par le jury.

7. Le jury est souverain, ses décisions sont sans appel.

8. Les documents remis ou expédiés ne seront pas restitués. Il est expressément demandé de ne fournir que des copies. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident, perte, vol, etc...

9. Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'utiliser les copies des œuvres en vue de la promotion du Club.

10. L'inscription à notre concours de Vidéos et de diaporamas amateurs du pays de Lérins sous-entend la pleine et entière acceptation du présent règlement par les participants.